



POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE DU 2ND TRONÇON DE LA DÉVIATION DE CELLETTES

Maurice Leroy, Ancien Ministre et Président du Conseil général de Loir-et-Cher, pose ce vendredi 13 décembre la première pierre du 2nd tronçon de la déviation de Cellettes.

Une déviation devenue indispensable au vu de l'évolution du trafic

Depuis 1975, la commune de Cellettes, située au Sud de Blois, dans la Vallée de la Loire, a connu une croissance démographique importante, le développement économique du bassin de Contres et l'ouverture des échangeurs de l'A85 à Chémery et à Saint-Romain-sur-Cher.

Avec ces évolutions, **le trafic a fortement augmenté sur la RD 956 et pas moins de 15 000 véhicules par jour empruntent cette route à Cellettes.**

Cela perturbe fortement la circulation en centre-ville, crée des nuisances sonores pour les riverains et une insécurité pour les traversées piétonnes. **Afin d'améliorer la situation, le Conseil général a décidé de réaliser une déviation à l'est de la ville de Cellettes**, entre le giratoire de la patte d'Oie au nord et la RD 956 au sud.

Le détail des travaux de la déviation de Cellettes



Les travaux se décomposent en 2 tronçons. Le premier a déjà été réalisé entre 2011 et 2012. Il s'agissait de la mise à 2x2 voies de la RD 765 du giratoire de la patte d'oie jusqu'au nord de Clénord (3,6 km). **Le deuxième tronçon correspond à la création d'une route nouvelle (3,4 km).**

La fin des travaux est prévue pour 2016.

La RD 765 (au nord) sera alors raccordée à la nouvelle déviation qui rejoint la RD 956 actuelle (au sud de Cellettes).

La déviation de Cellettes sera équipée de 6 ouvrages d'art dont le pont sur le Beuvron d'une longueur de 40 mètres.

Coût global de l'opération : 22 500 000 €.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Construction du premier ouvrage d'art

Les travaux du 2nd tronçon de la déviation de Cellettes ont débuté courant septembre par la construction du premier ouvrage d'art situé dans la partie sud de la forêt de Russy.

Il permettra de relier la RD 765 à la future déviation.

L'ouvrage construit permettra de rétablir la circulation Nord/Sud de la RD 765 ainsi que la voie communale de la rôtisserie. Quant à la future déviation, elle passera sous l'ouvrage en direction du sud de Cellettes.



Les 5 autres ouvrages d'art seront réalisés en 2014.

Protection de l'environnement

Ce projet de déviation est réalisé dans le respect de l'environnement. Pour cela, **7 bassins de rétention seront disposés le long du tracé** pour récupérer les eaux pluviales et les pollutions accidentelles.

Concernant les nuisances sonores, elles seront maîtrisées à l'aide d'équipements acoustiques et les cheminements des espèces protégées seront aménagés pour les protéger (banquette de terre sous le pont sur le Beuvron, plantations de couloirs arborés).

Les lisières des bois le long du Beuvron et du Conon seront reconstituées et les ouvrages hydrauliques ont été dimensionnés pour ne pas entraver les écoulements naturels.

Enfin, **tous les matériaux extraits lors des terrassements seront valorisés et réutilisés sur le site** (traitement en couche de forme, constitution de merlons paysagers, terre végétale pour engazonnement).

Organisation de la circulation

La voie communale n°3 restera ouverte à la circulation pendant la construction des ouvrages du demi-échangeur. Elle sera interdite à la circulation lors du raccordement définitif des voies de circulation sur les ouvrages.

La RD 77 et le GR3 seront interdits à la circulation lors de la construction des ouvrages d'art respectifs. Le phasage des travaux permettra de maintenir la circulation des véhicules sur l'une des deux voies en permanence.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12